



**Orientation des
élèves de 8^{ème} année**

Spécificités en Ajoie



**Cercle scolaire
secondaire d'Ajoie et
du Clos-du-Doubs**



Collège Stockmar
et
Collège Thurmann

Inscription des élèves

Le document d'inscription contient une erreur à la première page. Ci-dessous, vous trouvez le document tel que vous auriez dû le recevoir.

- **HORAIRE CONTINU**

Le Collège Thurmann fonctionne, dès l'année scolaire 2016-2017, selon l'horaire continu. Merci d'indiquer ci-dessous votre choix, **en entourant ce qui convient.** Il en sera tenu compte dans la mesure du possible.

horaire continu
(absolument)

horaire continu
(de préférence)

indifférent

horaire actuel
(de préférence)

horaire actuel
(absolument)

Le document d'inscription doit être rendu à l'enseignant de l'école primaire de votre enfant mais au plus tard le 12 mars 2021.

Collège Stockmar



Equipe de direction :

Jacques Schlienger, directeur
Marc Philippe, membre de direction

Secrétariat :

Catherine Nappes

Coordonnées :

Auguste Cuenin 11
2900 Porrentruy
032 465 10 50
es.stockmar@edu.jura.ch

Collège Thurmann



Sous-Bellevue 15
2900 Porrentruy
032 465 93 30
es.thurmann@edu.jura.ch
www.college-thurmann.ch

Equipe direction – secrétariat :

Patrick Bandelier, directeur
Mathieu Chaboudez, directeur-adjoint
Valérie Horger, secrétaire

Restaurant scolaire de la
Communauté scolaire :
« Chez Jules »

Sur le site du Collège
Thurmann mais également à
l'usage des élèves du Collège
Stockmar.





*Deux collèges,
Deux horaires !*

Collège Stockmar

▶ *horaire traditionnel*

Collège Thurmann

▶ *horaire continu*



Stockmar

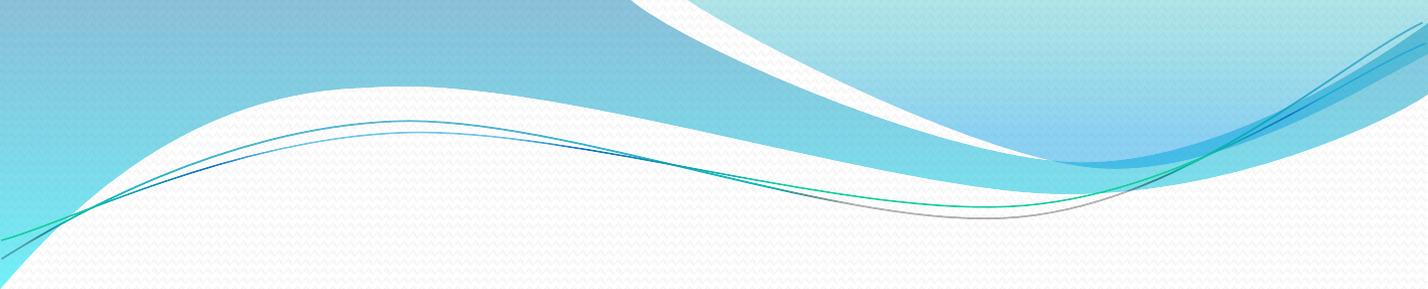
horaire traditionnel

De 8h15 à 11h45
et de 13h40 à 17h00

Sauf le mercredi
de 8h15 à 11h45

Congé le mercredi après-midi

Cours facultatifs en général
pendant les pauses de midi



Thurmann

horaire continu

De 8h15 à 15h55 *

Sauf le mercredi
de 8h15 à 11h45

Congé le mercredi après-midi

Cours facultatifs entre 16h00 et 16h45 ou le
mercredi après-midi

* : pause réduite à 55 minutes pour le repas de
midi → soit de 11h45 à 12h40, soit de 12h35 à
13h30.

Détails de l'horaire ...

au collège Stockmar		au collège Thurmann	
Leçon 1	8h15 – 9h00	Leçon 1	8h15 – 9h00
Leçon 2	9h05 – 9h50	Leçon 2	9h05 – 9h50
Leçon 3	10h10 – 10h55	Leçon 3	10h10 – 10h55
Leçon 4	11h00 – 11h45	Leçon 4	11h00 – 11h45
Pause de midi	11h45 – 13h40	Leçon 5 ou pause de midi	11h50 – 12h35
OU		Leçon 6 ou pause de midi	12h40 – 13h25
cours facultatif			
Leçon 5	13h40 – 14h25	Leçon 7	13h30 – 14h15
Leçon 6	14h30 – 15h15	Leçon 8	14h20 – 15h05
Leçon 7	15h20 – 16h10	Leçon 9	15h10 – 15h55
Leçon 8	16h15 – 17h00	Seulement cours facultatifs!	

Restaurant scolaire

« Chez Jules »

Situé sur le site du Collège Thurmann

Tous les élèves de la communauté (aussi bien ceux du Collège Stockmar que ceux du collège Thurmann) ont la possibilité d'y prendre leur repas à midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sans inscription.

Prix avec indemnité : 5.-- par repas

Prix sans indemnité : 8.50 par repas

L'indemnité est accordée aux élèves qui n'ont pas suffisamment de temps pour rentrer manger chez eux durant la pause de midi.

Répartition des élèves entre Stockmar et Thurmann

Les élèves de la communauté scolaire sont répartis entre les deux collèges de façon à équilibrer les critères suivants :

- Filles - garçons
- Porrentruy - hors Porrentruy
- Option 1, 2, 3 et 4
- Niveaux A, B et C dans chacune des disciplines
- Degré effectif

Certaines situations orientent les élèves automatiquement vers l'un des deux collèges :

- SAE – sport → Thurmann
- SAE – art → Stockmar
- Cours de langue et culture italiennes → Stockmar
- Elève avec handicap physique → Thurmann (seul collège équipé d'un ascenseur)

D'autres éléments peuvent influencer la répartition et sont à signaler dans l'inscription :

- Souhait des parents de jumeaux
- Souhait des parents enseignant dans un des deux collèges
- Préférence des parents pour l'horaire continu ou pour l'horaire traditionnel (Si vous choisissez une des variantes absolument, nous vous demandons d'expliquer votre choix.)

Pour l'année scolaire 2021-2022 :
environ 240 élèves provenant
de la 8^{ème} année seront répartis en 5 modules

Thurmann
2 modules à 3 classes
(env. 100 élèves)

Stockmar
3 modules à 2 classes
(env. 140 élèves)

Mod. 91

Mod. 92

Mod. 91

Mod. 92

Mod. 93

09'11

09'21

09'11

09'21

09'31

09'12

09'22

09'12

09'22

09'32

09'13

09'23

Aux environs du 24 juin, vous recevrez, de la part de l'une des deux écoles, l'orientation de votre enfant.

Le règlement d'orientation précise les voies de droit :

- *Les décisions rendues sont sujettes à opposition auprès de l'organe qui a pris la décision, dans les 10 jours qui suivent leur communication.*
- *Les décisions rendues sur opposition sont sujettes à recours auprès du Service de l'enseignement dans les 10 jours qui suivent leur communication.*
- *Les décisions du Service de l'enseignement sont sujettes à recours dans un délai de 30 jours auprès du Département de l'Education, qui statue souverainement.*

N.B : Avant d'entamer ces démarches, un coup de fil à la direction concernée peut s'avérer très utile.

Structure Sports-Arts-Etude

Les élèves **sportifs** qui sont admis dans la structure SAE sont orientés au Collège **Thurmann**.

Responsable : Mathieu Chaboudez
mathieu.chaboudez@edu.jura.ch
032 465 93 30

Les élèves **artistes** qui sont admis dans la structure SAE sont orientés au Collège **Stockmar**.

Responsable : Jacques Schlienger
es.stockmar@edu.jura.ch
032 465 10 50